



Communiqué

Suite à notre proposition de négociation intensive du mardi 15 février au jeudi 17 février 2011, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. a constaté la volonté de l'ensemble des parties (*y compris le gouvernement*) de sortir de cette crise par le dialogue social et la négociation.

Ces intenses négociations se sont poursuivies et clôturées le 18 février.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. peut se féliciter de la reconnaissance de la pénibilité des métiers portuaires réparée par une Cessation Anticipée d'Activité de 2 ans.

Les modalités d'application, le périmètre, le financement,... ont fait l'objet de négociations qui sont en grande partie finalisées. La finalisation de la rédaction des accords est prévue le mercredi 23 février 2011.

Ces 4 jours d'intenses négociations ont permis également de se mettre d'accord sur le principe d'une anticipation supplémentaire dans un cadre totalement différent de la pénibilité.

Il sera précisé que ce dispositif n'est en aucun cas un plan social.

La Fédération ne validera l'ensemble du dispositif conventionnel qu'après avoir consulté l'ensemble des syndicats portuaires C.G.T. qu'elle réunira très prochainement et après les séances légales plénières de discussion qui permettront de finaliser les négociations sur ce sujet et la Convention Collective Nationale unifiée.

Par conséquent, la Fédération maintient la suppression des actions y compris son préavis de grève illimité d'arrêt de travail pouvant aller de 1 minute à 24 heures.

Par contre, la Fédération permet à l'ensemble des syndicats C.G.T. des GPM de reprendre les négociations sur la déclinaison locale, telle que prévue par la Loi du 04 juillet 2008 et l'accord cadre national.

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

Cette position permet de démontrer notre volonté, dans un esprit constructif et de dialogue, d'aboutir rapidement sur l'ensemble des thèmes associés à la réforme qui sont tous liés les uns aux autres.

Nous souhaitons adresser un message clair et précis à tous ceux qui ont dénigré les travailleurs portuaires de façon honteuse, mensongère (sur les salaires, les heures de travail et autres) pour tenter de discréditer notre légitime combat et nos revendications.

Le seul élément qui dérange, c'est la forte et massive représentativité de la C.G.T. dans les ports.

Qu'ils entendent que les travailleurs portuaires français font le choix démocratique de rejoindre la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T., parce que le syndicalisme qu'elle défend leur convient.

Ils ont compris que la diversité et le pluralisme syndical sert le patronat.

Seul le rassemblement massif des salariés au sein de la C.G.T. peut efficacement être une force progressiste au service de l'intérêt des travailleurs.

Le dialogue social a toujours été privilégié par la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. et nous avons souhaité le rappeler dans l'accord sur la pénibilité (le droit de grève est un droit constitutionnel utilisé quand on ne nous respecte pas comme ce fut le cas dans ce dossier).

Vous vous devez de respecter le libre choix démocratique des salariés de rejoindre massivement la C.G.T.

Vous vous devez de respecter les travailleurs portuaires qui portent des valeurs collectives de solidarité et d'unité (oubliées par beaucoup).

Vous vous devez de respecter leurs syndicats C.G.T. et leur Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Montreuil, le 18 février 2011